

POUVOIR

Les deux associations doivent être à jour de cotisation. Une association ne peut recevoir que deux pouvoirs.

Je soussigné(e), _____, (fonction) _____

de l'association _____

donne pouvoir au représentant de l'association _____

pour les assemblées générales de l'Office de la Vie Associative Saint-Loise du 15 avril 2026.

Date et Signature

*À nous présenter à l'AG ou à nous
transmettre avant le 13 avril par email*

ACTE DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je soussigné(e), _____, (fonction) _____

de l'association _____

déclare être candidat pour entrer au Conseil d'Administration de l'OVA.

Je déclare être membre de l'association, représentant légal ou être dûment autorisé(e) à représenter l'association.

Courriel : _____ Téléphone : _____

Date et Signature

*À nous transmettre avant le 10 avril
Par email contact@ova-saint-lo.fr*

Si le candidat n'est pas le représentant légal de l'association, ce formulaire doit être contresigné par le responsable de l'association.

Je soussigné(e), _____, (fonction) _____

donne l'autorisation à la personne ci-dessus à se porter candidat pour représenter notre association.

Date et Signature

*Si les membres votent la modification des statuts, une association peut présenter jusqu'à deux membres.
Merci de transmettre deux actes de candidatures distinctes en précisant votre ordre de préférence.*